



Fiasco SAAQclic

L'UPAC confirme qu'elle mène une enquête

Dans un geste exceptionnel, l'Unité permanente anticorruption (UPAC) est sortie de son mutisme et a confirmé qu'elle mène une enquête sur le fiasco SAAQclic. Au même moment, à la commission Gallant, de nouvelles révélations mettaient en lumière l'emprise qu'exerçait l'architecte du projet. Karl Malenfant décidait lui-même des critères pour l'attribution de contrats que remportaient certains de ses anciens collègues, selon un nouveau témoignage.

Vincent Larin

La Presse

L'UPAC a révélé jeudi, par voie de communiqué, avoir lancé son enquête après s'être penchée sur le rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) qui a levé le voile sur ce scandale de dépassements de coûts en février dernier.

De « possibles actes répréhensibles dans la gestion du projet informatique CASA/SAAQclic » à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) sont étudiés, indique-t-on, en précisant qu'« aucun autre détail ne sera donné ».

À la suite du dépôt du rapport du VGQ, la ministre des Transports, Geneviève Guilbault, avait annoncé avoir demandé au corps policier de se pencher sur le dossier. Mais comme l'UPAC ne confirme habituellement pas qu'elle enquête, on ignorait si elle s'était bel et bien saisie de cette demande.

Dans une lettre adressée à la ministre et rendue publique grâce à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, son commissaire par intérim, M^e Éric René, indiquait tout de même prendre « très au sérieux » les constats du VGQ. L'UPAC « n'hésitera pas à agir promptement si les constats tendent à démontrer une infraction criminelle », ajoutait-il.

La semaine dernière, à la commission Gallant, l'ancien directeur de la vérification interne de la SAAQ, Daniel Pelletier, a également révélé que l'UPAC s'était intéressée à SAAQclic dès l'hiver 2023, à la suite du lancement catastrophique de la nouvelle plateforme.

« Ils voulaient avoir des informations supplémentaires quant à des contrats de 2016 », avait affirmé le comptable retraité avant d'être interrompu par le commissaire Denis

Gallant, dont le mandat ne doit pas recouper des enquêtes en cours.

« Ce que Karl veut, Karl l'a »

Jeudi, de nouvelles informations ont émergé à la commission Gallant quant à l'emprise qu'exerçait le responsable de SAAQclic, Karl Malenfant, sur le projet. Et notamment sur l'attribution de contrats à des consultants externes.

« C'était : "Ce que Karl veut, Karl l'a" », a résumé l'ancienne directrice de la gestion contractuelle à la SAAQ, Sylvie Chabot, durant son témoignage, en fin d'après-midi.

La comptable retraitée a révélé que l'ancien haut fonctionnaire décidait lui-même des critères dans des appels d'offres pour des contrats de consultants externes qui étaient ensuite remportés par ses anciens collègues.

À l'époque, cette façon de faire la mettait mal à l'aise, a témoigné Sylvie Chabot, d'autant qu'elle devait signer des demandes de dérogation pour ces appels d'offres où un seul fournisseur satisfaisait aux critères énoncés.

« J'avais interpellé Karl [Malenfant] en lui demandant si, dans la fonction publique, il n'avait pas ça [de telles ressources]. C'est gros, la fonction publique », a raconté Sylvie Chabot. « Ça faisait drôle, tu as besoin de six, sept personnes, et c'est comme si ce sont les uniques [candidats possibles]. »

La pression était toutefois forte de la part de la haute direction de la SAAQ, notamment de son supérieur, le vice-président aux finances de la SAAQ, Yves Frenette, et de Karl Malenfant. « Ces six, sept ressources, ça m'a toujours dérangé, c'est clair, mais c'était au-dessus de

moi qu'on prenait des décisions pour dire : "On s'en va vers là, parce que c'est requis" », a poursuivi M^{me} Chabot.

Deux fois moins cher

Plus tôt dans la journée, il a également été révélé, à l'aide d'un tableau présenté en preuve, qu'en décembre 2014, la SAAQ évaluait que l'acquisition de son futur « progiciel intégré de gestion » coûterait environ 278 millions.

Or, quatre mois plus tard, au moment de demander au Conseil du trésor une exemption aux règles contractuelles gouvernementales, la SAAQ a plutôt parlé d'un contrat de 125 millions et d'un coût total pour le projet de 200 millions.

Alors ministre des Transports dans le gouvernement libéral, Robert Poëti devait approuver cette demande. « Je ne peux pas penser à autre chose que : c'est une sacrée bonne affaire pour le gouvernement », s'est-il souvenu lors de son témoignage devant la commission Gallant, il y a deux semaines.

Encore une fois, toutes ces sommes étaient pourtant passées entre les mains de Karl Malenfant, a indiqué l'ancien directeur général des projets d'envergure, Alain Dubé, jeudi.

Un « malaise »

Ce dernier n'a toutefois pas été en mesure de fournir une explication quelconque pour savoir pourquoi la demande de la SAAQ au Conseil du trésor était beaucoup moins élevée que ses estimations internes.

Au fil de son témoignage, Alain Dubé a également évoqué son malaise quant au fait que la SAAQ n'avait visité que des entreprises utilisant les logiciels du géant allemand SAP pour documenter ses besoins, en 2014, avant de lancer son appel d'offres.

L'idée avait été proposée par Karl Malenfant, a-t-il affirmé, puisque la société d'État avait déjà signé un partenariat avec la firme dans un tout autre dossier.

SAP, en alliance avec LGS, remportera finalement le vaste contrat pour la transformation numérique de la SAAQ en 2017.

Le fait qu'on consulte uniquement des clients de SAP, « je ne trouvais pas que ça leur donnait un gros avantage

concurrentiel », a toutefois nuancé Alain Dubé en affirmant que sa préoccupation, « c'était au niveau de l'image » pour la SAAQ.

Karl Malenfant l'avait toutefois assuré que la démarche était approuvée par la PDG de l'époque, Nathalie Tremblay.

Or, un argumentaire avait été préparé par la direction de la SAAQ au cas où l'affaire ferait la manchette des journaux. La preuve, selon Alain Dubé, que la direction « était consciente qu'il y avait un risque de faire ça comme ça », même si elle jugeait cela « légitime ».

Sauter la clôture

Une consultante externe embauchée par la SAAQ n'a eu aucune difficulté à poursuivre son travail pour le fournisseur privé de SAAQclic, même si cela lui était interdit par son contrat, a-t-on appris en matinée à la commission.

Le commissaire Denis Gallant s'est intéressé au cas de Louise Savoie qui a œuvré à la SAAQ de 2015 à 2021 dans le cadre d'un contrat grâce auquel elle a pu toucher 1,5 million de fonds publics.

Cette dernière a été décrite par plusieurs témoins comme une proche de Karl Malenfant, mais elle affirme qu'il ne s'agissait que d'une relation « professionnelle » bien qu'« amicale ».

Dès la fin de son contrat pour la SAAQ, en mars 2021, elle en a décroché un nouveau, mais pour LGS qui agissait alors comme intégrateur dans le cadre de la transformation numérique de la SAAQ (CASA).

La transition a été si rapide qu'il « n'y a pas eu de bris » dans son travail au quotidien, a reconnu Louise Savoie.

Or, une clause de son contrat avec la SAAQ prévoyait pourtant une période de deux ans durant laquelle il lui serait interdit d'obtenir une nouvelle entente en lien avec le projet CASA. Pourtant, personne à la SAAQ n'a soulevé l'existence de cette clause lorsqu'elle est passée du côté de LGS.

« C'est comme si j'étais passée dans les craques », a-t-elle admis.